

Rapatriement imminent des 200 marins marocains bloqués à Sète

Fin d'un calvaire et début d'un autre

Le rapatriement de 200 marins marocains bloqués au port de Sète depuis cinq mois sera bientôt enclenché. Les capitaines des trois ferries de la Comanav-Comarit ont distribué les bons de débarquement pour raison de congés auxdits marins, des pièces nécessaires à leur retour au Maroc sans risquer le licenciement ou la faute lourde.

Selon le site de France 3, les opérations de rapatriement vers le Maroc, menées par la préfecture de l'Hérault, seront effectuées par avion et devraient durer une semaine. Une somme de 300 euros devrait être distribuée à chacun, l'Etat français s'étant, en effet, engagé à leur verser pareil montant et de prendre en charge leurs frais de reconduite, soit l'équivalent de 60.000 euros.

Pourtant, le retour de ces marins marocains ne signifie pas pour autant la fin de leur calvaire puisqu'il reste à savoir ce qu'il adviendra d'eux sitôt débarqués au Maroc vu que leur sort est suspendu à celui de leur employeur. En effet, le processus soit de redressement soit de liquidation judiciaire du groupe Comarit-Comanav ferry risque d'être très compliqué au niveau juridique puisqu'il y a superposition de trois sys-

tèmes judiciaires (français, espagnol et marocain) et même très long du fait de la multiplicité des créanciers et des privilèges.

Selon certains juristes marocains, ces 200 marins et employés pourraient bien devenir les dindons de la farce dans cette affaire, et ce à cause de leur incapacité à mobiliser les ressources pécuniaires nécessaires à la défense de leurs droits alors que les entreprises créancières du groupe pourront compter sur des cabinets d'avocats maîtrisant à fonds les subtilités des lois en question. Ces mêmes juristes estiment que les banques marocaines ont un rôle à jouer dans cette affaire et devraient se porter garantes pour la levée des saisies et le retour des navires dans les eaux territoriales marocaines. Si nos juristes sont a priori favorables à une liquidation judiciaire, ils estiment que celle-ci doit se faire au bénéfice de l'éventuel armateur marocain qui se présenterait comme enchérisseur à la vente forcée. Pour eux, cette démarche constitue le seul moyen pour défendre l'armement national.

HASSAN BENTALEB

Suite page 3

Rapatriement imminent des 200 marins marocains bloqués à Sète

La fin d'un calvaire, le début d'un autre

Suite de la première page

Par ailleurs, le site de France 3 a révélé que le navire Biladi, le premier ferry immobilisé depuis janvier au port de Sète pour impayés, devait changer de quai le vendredi 1er juin. Les trois autres bateaux de la société Comarit, devraient eux aussi céder leur place à la nouvelle compagnie italienne, Grandi Navi Veloci (GNV), qui doit effectuer en ce jour sa deuxième

rotation entre Tanger et Sète.

En effet, le nouveau ferry italien, le Majestic, qui va exploiter en licence provisoire l'unique ligne maritime entre la France et le Royaume à raison de trois rotations par semaine et en alternance vers Tanger-Med et Nador, a quitté lundi dernier la capitale du Détroit avec à son bord, 450 véhicules et 1.200 passagers. Soit 600 de moins que la capacité totale du ferry limitée pour des raisons de sécurité en

raison de la distance à parcourir. Mais une escale en Espagne pourrait changer la donne.

A rappeler que plusieurs voix se sont élevées dernièrement appelant le gouvernement marocain à intercéder pour la distribution des bons de débarquement pour les marins et l'équipage bloqués.

C'est le cas par exemple de Marc Chevallier, président du port, qui a estimé que la situation était devenue invraisemblable

et qu'il était temps pour que le gouvernement marocain intercède auprès des commandants de bord afin qu'ils acceptent de donner aux marins leurs bons de débarquement. C'est le cas aussi de Pascal Pouille, inspecteur ITF (Syndicat international des transports), qui a qualifié le problème de politique et qui est même allé jusqu'à appeler la France à mettre sa diplomatie en branle.

HASSAN BENTALEB